

Newsletter 2005/05 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques
Berne, le 27 mai 2005

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter du mois de mai dont le sommaire est le suivant:

- 01 **Suspensions en procédure d'opposition**
- 02 **Système de Madrid – révision partielle**
- 03 **Traité révisé sur le droit des marques (TLT)**
- 04 **Séminaire "Développements récents en droit des marques" - 23 juin 2005**

01 **Suspensions en procédure d'opposition**

En plus des cas mentionnés dans l'ordonnance (art. 23 al. 2 et 3 OPM), l'Institut est aussi autorisé à suspendre la procédure dans la mesure où son issue dépend d'une décision dans une autre procédure ou pourrait être considérablement influencée par elle. Il en est de même si un problème juridique identique est traité dans une procédure parallèle (cf. art. 6 PCF). Il convient par exemple de suspendre la procédure quand la marque de l'opposant fait l'objet d'une action civile en nullité, car, de son sort, dépend aussi, à titre préjudiciel, celui de la procédure d'opposition.

En dehors de ces cas de suspension d'office, chaque partie peut demander une suspension limitée ou illimitée de la procédure. La suspension n'est accordée que si l'autre partie y consent. Chaque partie peut demander en tout temps la levée de la suspension et la poursuite de la procédure.

Lorsqu'une procédure est suspendue depuis plus d'une année, l'Institut interroge les parties pour savoir si, dans l'intervalle, elles ont trouvé un accord ou si la procédure doit être poursuivie. A fin avril 2005, parmi les 632 cas d'opposition en cours de traitement, 331 étaient en suspens.

02 **Système de Madrid – révision partielle**

Du 4 au 8 juillet 2005, la Suisse et les autres pays parties à la Convention de Paris participeront auprès de l'OMPI à un Groupe de travail *ad hoc* qui aura pour tâche de discuter d'une révision partielle du système de Madrid (procédure de refus, clause dite "de sauvegarde" prévoyant que les dispositions de l'Arrangement sont applicables dans les relations entre les Etats parties à la fois au Protocole et à l'Arrangement, dispositions spécifiques du Règlement d'exécution commun). L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle offre au public intéressé la possibilité de prendre connaissance du document de travail préparé par l'OMPI et de lui envoyer des remarques et des suggestions d'ici au 19 juin 2005. Le [document](#) de travail peut être téléchargé sur le site Internet de l'OMPI.

03 **Traité révisé sur le droit des marques (TLT)**

Du 18 au 22 avril 2005 s'est tenue à Genève, dans le cadre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la 14^e séance du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT 14).

Les membres du SCT se sont mis d'accord sur un [projet de traité révisé](#) sur le droit des marques et sur un [projet de règlement d'exécution révisé](#). Il s'agit d'une "proposition de base" qui sera soumise à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques qui aura lieu du 13 au 31 mars 2006.

La révision partielle du TLT, menée dans le cadre de l'OMPI, a pour but de poursuivre l'harmonisation au niveau international du droit des marques en tenant compte des développements ayant eu lieu depuis l'entrée en vigueur du TLT en 1994. Les principaux points de la révision partielle du TLT sont les suivants:

- 1) Elargissement du champ d'application du traité aux marques hologrammes et aux marques ne consistant pas en des signes visibles;
- 2) Introduction de dispositions sur les communications électroniques;
- 3) Introduction de mesures en cas d'inobservation d'un délai;
- 4) Introduction dans le TLT des dispositions contenues dans la Recommandation commune sur les licences;
- 5) Constitution d'une assemblée réunissant les parties contractantes.

04 **Séminaire "Développements récents en droit des marques" - 23 juin 2005**

Vous pouvez encore vous inscrire au séminaire du 23 juin 2005 à Genève jusqu'au 13 juin 2005. Pour consulter le programme détaillé, cliquez [ici](#).

Je vous présente, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Iris Weber
Division des marques